

↑↑ VOIE DÉDIÉE A1

Créteil, le 27 février 2015
Communiqué de presse

AUTOROUTE A1 : BIENTÔT UNE VOIE DÉDIÉE AUX BUS ET AUX TAXIS DANS LE SENS PROVINCE > PARIS

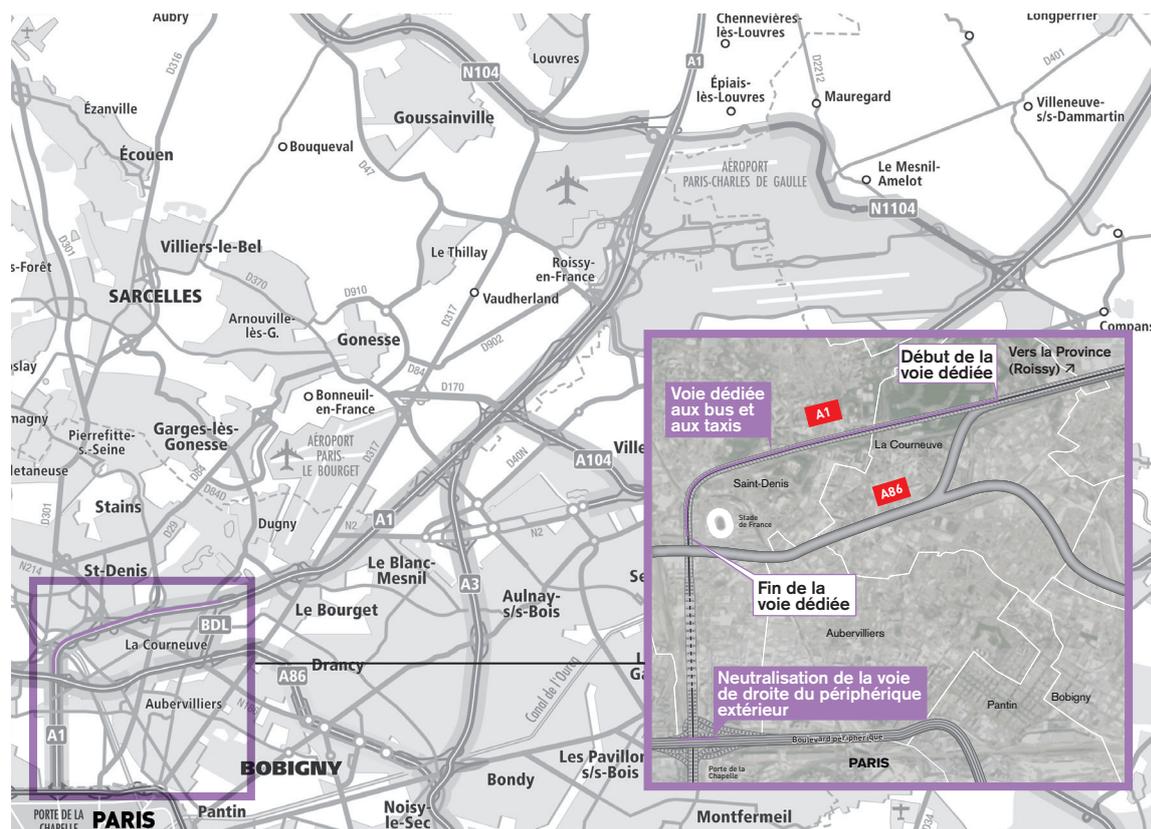
En juin 2014, la Région Île-de-France, le STIF, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, et l'État ont rendu public un programme prioritaire de réalisation de neuf voies dédiées aux bus, pouvant être ouvertes aux taxis et, à terme, au covoiturage.

Ces voies dédiées visent à **réduire et fiabiliser le temps de parcours de leurs usagers**, en leur permettant de **franchir les congestions les plus dures**. À ce titre, **les déplacements par les lignes de bus express seront plus performants**. En développant l'attractivité des transports en commun sur les axes routiers structurants, la région Île-de-France, le STIF et l'État veulent **répondre aux besoins de mobilité des Franciliens** en maîtrisant le trafic routier. Cette démarche est un élément important du plan de déplacements urbains Île-de-France (PDUIF).

Compte tenu de l'importance des encombrements en période de pointe du matin, le sens province → Paris de l'autoroute A1, dans sa section en aval de la plate-forme aéroportuaire de Roissy et en amont du tunnel du Landy, a été identifié comme une priorité majeure dans ce programme. Actuellement, une quinzaine de bus de lignes régulières circulent chaque heure de la période de pointe du matin sur cet itinéraire. Il est également emprunté par 300 taxis chaque heure de cette même période.

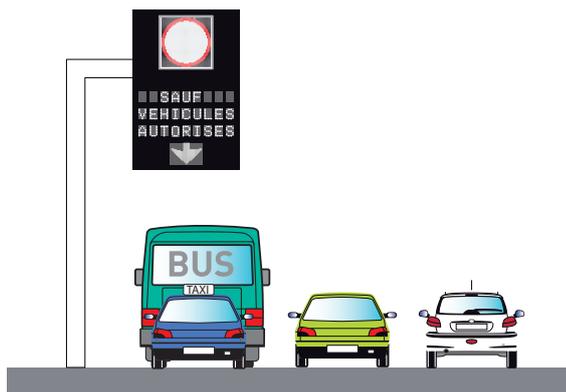
Aussi, **la voie dédiée aux bus et aux taxis sur l'autoroute A1** qui a déjà fonctionné à titre expérimental en 2009 va être de nouveau **en service à partir du printemps 2015**.

Elle va s'étendre comme en 2009 sur une section de **5 km allant de La Courneuve au Stade de France dans le sens province > Paris, sur la voie de gauche**.



↑↑ VOIE DÉDIÉE A1

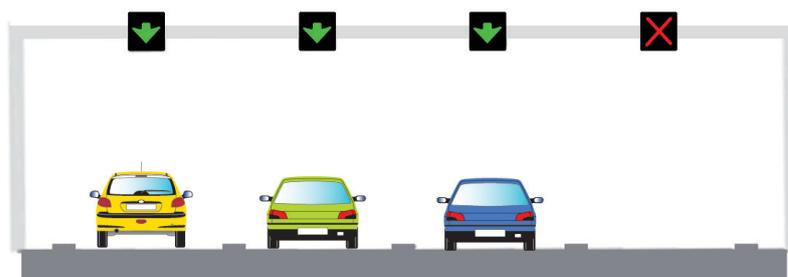
Elle sera dédiée aux bus et aux taxis les jours ouvrés en période de pointe du matin (de 06h30 à 10h00), grâce à une signalisation lumineuse.



Les usagers de cette voie dédiée pourront gagner jusqu'à 8 minutes de temps de parcours qui sera ainsi fiabilisé. Les temps de parcours des usagers autres que ceux de la voie dédiée ne seront pas sensiblement modifiés.

Sur la base des enseignements du fonctionnement en 2009, **la neutralisation de la voie de droite du boulevard périphérique extérieur au niveau de la Porte de la Chapelle** est indispensable **au bon fonctionnement de la voie dédiée sur l'autoroute A1**. Elle permet de **faciliter l'accès au boulevard périphérique** vers l'Ouest francilien depuis l'autoroute.

Cette interdiction de circuler sur la voie de droite du boulevard périphérique sera prescrite par une signalisation lumineuse de police en même temps que la voie dédiée aux bus et aux taxis sur l'autoroute A1.



Le coût des équipements et aménagements nécessaires au fonctionnement de cette voie dédiée aux bus et aux taxis est de 5 M€ co-financés à parité par l'État et la Région Île-de-France.

Les travaux d'équipement de l'autoroute A1 et du boulevard périphérique extérieur sont en cours. Ils se déroulent principalement de nuit, sous fermeture totale à la circulation pour garantir les conditions de sécurité des intervenants et des usagers.

Les dates de ces fermetures nocturnes sont annoncées sur Sytadin (www.sytadin.fr).

Pour plus d'informations : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : Mission communication de la DiRIF - Robin Leroy : 01 46 76 87 80